



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport des denrées périssables****Soixante-sixième session**

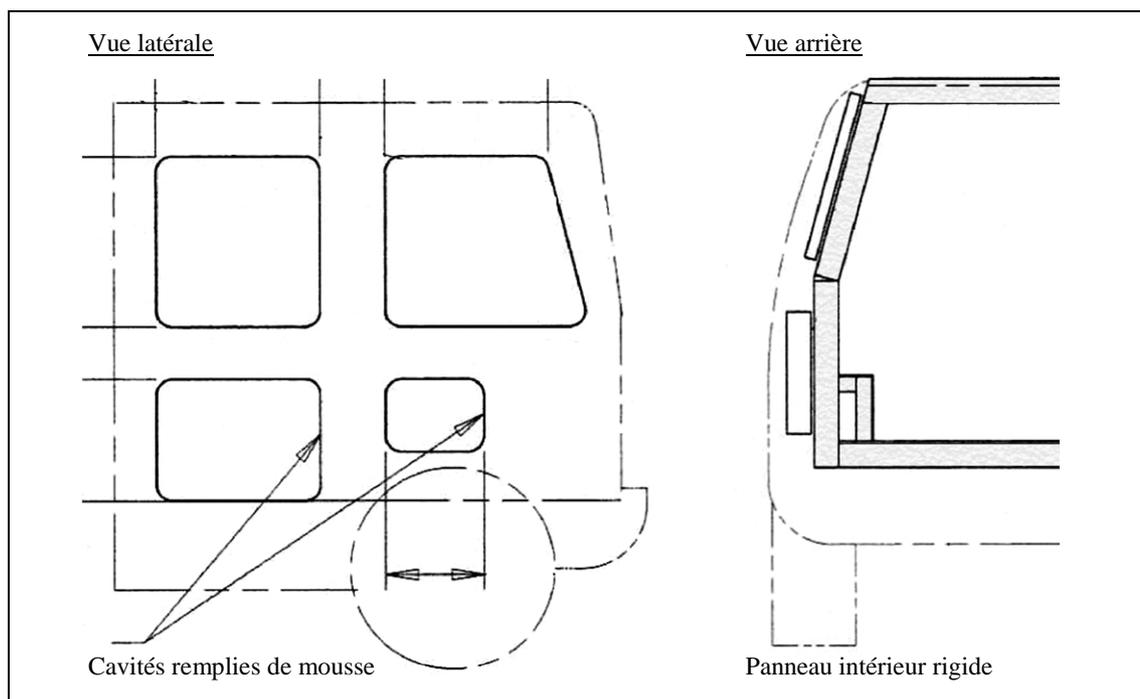
Genève, 9-12 novembre 2010

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Manuel ATP**Interprétation de la mesure de la surface externe des fourgons¹****Communication du Royaume-Uni****Contexte**

1. Dans le cas des fourgons, la mesure des valeurs thermiques (modèle n° 1 A de l'Accord ATP) peut donner des résultats susceptibles d'être interprétés de différentes manières, car le coefficient K est fonction de la somme des superficies des parois.
2. La structure des parois d'un fourgon comprend des membrures traversières en acier qui la renforcent. Souvent, les cavités des parois latérales sont remplies d'un isolant en mousse dont l'épaisseur varie. Le problème des structures de ce type est que la membrure traversière en acier crée un pont thermique au niveau des cavités et, de ce fait, la principale barrière thermique commence au niveau des bords du panneau isolant rigide intérieur.

¹ Le présent document est soumis conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010–2014 (ECE/TRANS/208, par. 106; ECE/TRANS/2010/8, activité 02.11).



Justification

3. La mesure de la surface de la paroi est décrite au paragraphe 1.2 de l'appendice 2 de l'annexe 1 de l'Accord ATP, qui prévoit que «... si la caisse comporte un revêtement du type tôle ondulée, la surface à considérer est la surface droite de ce revêtement et non la surface développée».
4. Si l'on tient compte de ce paragraphe lors de la construction d'un fourgon dont les parois présentent des cavités, il devrait être estimé que la «surface droite» est représentée par les membrures traversières structurales en acier situées le plus à l'intérieur et que la «surface développée» est le revêtement externe.
5. Il pourrait ainsi être considéré que la surface externe est la surface interne d'un fourgon de laquelle on aurait enlevé l'ensemble des matériaux isolants et qui aurait été recouverte de panneaux d'une épaisseur infiniment petite.

Proposition

6. Afin de donner des orientations quant à la mesure des fourgons dans le Manuel ATP, il est proposé d'ajouter l'observation suivante au paragraphe 1.2 de l'appendice 2 de l'annexe 1:

«Observation:

Afin de déterminer la valeur du coefficient thermique K, la surface externe devrait être la même que la surface interne du fourgon de laquelle on aurait enlevé les matériaux isolants et qui aurait été recouverte de panneaux d'une épaisseur infiniment petite.».